



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 05/02/19

Reçu en Préfecture le : 05/02/19  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 4 février 2019**  
**D - 2019 / 13**

***Aujourd'hui 4 février 2019, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Virginie CALMELS, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY, Monsieur Alain JUPPE,  
*Monsieur Jean-Louis DAVID et Madame Emmanuelle CUNY présents jusqu'à 16h15*

**Excusés :**

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Sandrine RENO, Monsieur Nicolas GUENRO

## **Base sous-marine. Partenariat avec l'association Cultures du Cœur Gironde. Convention. Autorisation. Signature**

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux continue de renforcer l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles pour renforcer l'équité culturelle, notamment à destination des plus fragiles et des publics empêchés, grâce à une politique de développement et de diversification des publics renforcée.

Dans le cadre de cette politique de développement des publics, la Base sous-marine a mis en place, depuis le début de l'année 2018, un partenariat avec l'antenne régionale de l'association Cultures du cœur. Convaincue de l'intérêt de cette première année de partenariat, la Base sous-marine souhaite le renouveler pour l'année 2019.

Créée en 2006, Cultures du cœur Gironde s'inscrit dans les valeurs de l'association nationale pour lutter contre les exclusions en favorisant le lien entre le secteur social et le secteur culturel au niveau départemental. Ce partenariat s'articule autour d'actions de médiation culturelle qui seront organisées durant les différentes expositions programmées pour l'année 2019. Il s'agit de proposer à titre gracieux, aux bénéficiaires de l'association, une visite commentée pour chacune des trois expositions organisées sur l'année 2019.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver le principe d'un partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association Cultures du cœur Gironde ;
- signer la convention afférente.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 février 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**



# **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR GIRONDE**

Entre,

La VILLE DE BORDEAUX, représentée aux fins des présentes par Alain Juppé, en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération 2016/472 en date du 12 décembre 2016,

Ci-après dénommée la « BASE SOUS-MARINE »,

D'UNE PART,

et

L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒURS GIRONDE  
Domiciliée : 26, rue du Loret 33150 CENON  
Représentée par : MADAME ISABELLE CHAUVIN sa Présidente  
N° SIREN : 490 965 423 000 34

Ci-après dénommée « l'association » ou « Cultures du cœur Gironde »

D'AUTRE PART,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de la politique de développement des publics mis en œuvre par la Ville de Bordeaux, la Base sous-marine souhaite mettre en place des partenariats avec des associations bordelaises afin de mener des actions à visées culturelles et pédagogiques.

Créée en 2006, CULTURES DU CŒUR GIRONDE s'inscrit dans les valeurs de l'association nationale pour lutter contre les exclusions en favorisant le lien entre le secteur social et le secteur culturel au niveau départemental. Pour cela, CULTURES DU CŒUR GIRONDE a développé un réseau de 72 opérateurs culturels, de sports et de loisirs et un réseau de 68 partenaires sociaux.

Les structures culturelles, sportives et de loisirs offrent des invitations à des spectacles ou proposent des projets de médiation aux structures sociales partenaires, qui les proposent à leur public dans le cadre d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle.

La Ville de Bordeaux continue de renforcer l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles pour renforcer l'équité culturelle, notamment à destination des plus fragiles et des publics empêchés, grâce à une politique de développement et de diversification des publics renforcée.

Cette association est donc tout indiquée pour prendre part aux projets de la Base sous-marine.

**Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :**



## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Dans le cadre de la production de projets culturels et pédagogiques la Base sous-marine et CULTURES DU CŒUR GIRONDE se sont rapprochées afin d'établir un partenariat mettant la Base sous-marine en relation avec les structures sociales appartenant au réseau CULTURES DU CŒUR GIRONDE.

Ce partenariat s'articule autour d'actions de médiation culturelle qui seront organisées durant les différentes expositions programmées dans l'année. Ces actions seront représentées par des visites commentées des expositions. La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'application de ce partenariat.

## **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA BASE SOUS-MARINE**

La Base sous-marine s'engage à fournir à CULTURES DU CŒUR GIRONDE les informations relatives à toute sa programmation culturelle (expositions, événements, conférences...).

Elle fournira des invitations aux vernissages de ses expositions à CULTURES DU CŒUR GIRONDE qui les mettra à disposition des structures de son réseau social.

La Base sous-marine s'engage à accueillir gracieusement les bénéficiaires des structures du réseau CULTURES DU CŒUR GIRONDE pour une visite commentée pour chacune des trois expositions organisées. Le nombre maximum de personnes / visite étant fixé à 30 personnes, le nombre total de visiteurs pouvant bénéficier de ces visites dans le cadre de la présente convention est fixé à 90 personnes.

La valeur des visites commentées des expositions est de 40 euros + 3 euros/personnes x nombre de visites soit un montant maximum de 390 euros TTC.

## **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE CULTURES DU COEUR**

CULTURES DU CŒUR GIRONDE s'engage à établir un suivi des activités et des rencontres avec la Base sous-marine.

L'association s'engage à informer ses divers partenaires de l'activité de la Base sous-marine et à valoriser celle-ci sur le site de CULTURES DU CŒUR GIRONDE <http://culturesducoeur33.wordpress.com/> et sur sa page Facebook.

Enfin, CULTURES DU CŒUR GIRONDE et la Base sous-marine s'engagent à mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer l'impact de leur partenariat.

## **ARTICLE 4 – PROGRAMMATION DES VISITES GUIDEES**

Les visites commentées proposées par la Base sous-marine seront programmées en concertation avec CULTURES DU CŒUR GIRONDE.

Ces visites auront lieu exclusivement durant les périodes d'exposition, prévues selon le calendrier suivant (dates susceptibles d'être modifiées) :

- **7 mars au 19 mai 2019** : exposition D'un soleil à l'autre
- **20 juin – 22 septembre** : exposition RIVAGES- HARRY GRUYAERT/ VERTIGO SEA- JOHN AKOMFRAH
- **25 octobre 2019 – 5 janvier 2020** : exposition CLÉMENT COGITORE



-

#### **Article 5 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de un an à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Un point d'étape sera fait à la fin de cette première année. Y seront évoqués les points forts et les points faibles du fonctionnement ainsi que d'éventuelles améliorations à apporter pour optimiser ce partenariat. La décision de sa reconduction sera prise à cette occasion.

#### **ARTICLE 6 – RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'une ou de plusieurs obligations mises à sa charge par la présente convention, l'autre partie pourra, si elle le désire, résilier ce contrat.

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet un mois après la date de réception de ladite lettre. Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

#### **ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONELLE**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties se rencontreront pour tenter de résoudre leurs différends à l'amiable et, à défaut, conviennent que les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.

#### **ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville - place Pey-Berland - 33045 Bordeaux Cedex,

- pour L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒURS GIRONDE – 26, rue du Loret 33150 CENON

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 2 exemplaires,  
le

Pour la Ville de Bordeaux,  
Mr FABIEN ROBERT  
Maire Adjoint,

Pour CULTURE DU CŒUR GIRONDE  
MME ISABELLE CHAUVIN  
Présidente,